



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la C.A.G.B. le : 01/07/05	Séance du 24 juin 2005 qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs	Visé par : Le Directeur Général, Jean-Paul VOGEL
---	---	--

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 24 juin 2005 à 18 h 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

↳ R.I.I.1 : Compte de gestion du comptable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance du compte administratif 2004 et du Compte de Gestion 2004.

↳ R.I.I.2 : Compte Administratif 2004 - Budget Principal et Budget Annexe Transports

M. Jean-Louis FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce compte administratif 2004, tant en budget principal qu'en budget annexe.

↳ R 1.1.3 : Définition et affectation des résultats 2004

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement, dans le cadre du budget principal, sur :

- la confirmation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 4 721 982,71 € en recettes d'investissement du BP 2005 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement pour un montant de 2 667 793,03 €
- la confirmation de l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 2 054 189,68 €, en recettes de fonctionnement du BP 2005.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement, dans le cadre du budget annexe transport, sur :

- la confirmation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 942 006,68 € en recettes d'investissement du BP 2005 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement pour un montant de 723 509,71 €
- la confirmation de l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 218 496,97 €, en recettes de fonctionnement du BP 2005

↳ R 1.1.4 : Décision Modificative n°1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°1

↳ R 1.1.5 : Subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de transformation de l'avance de trésorerie 2004 en subvention exceptionnelle.

↳ R 1.1.6 : Créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté inscrit cette somme en créance irrécouvrable pour 60,99 €

↳ R 1.1.7 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2004 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2004 par la CAGB

Commission n°3 : habitat

↳ R 3.1 : Délégation à la CAGB de la gestion des aides publiques à la pierre à échéance du 1er janvier 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la candidature de la C.A.G.B. à la délégation des aides à la pierre de l'Etat à échéance du premier janvier 2006.

Commission n°4 : transports et déplacements

↳ R 4.1 : Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans ses principes et dans sa priorité de réalisation des 4 premiers tronçons définis dans le présent rapport.

↳ R 4.2 : Avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public des Transports Urbains du 22 mars 1999

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- la réalisation d'un Avenant n°9 à la DSP de la Ctb prenant en compte les modalités techniques et financières de la substitution de l'indice PSDc et de la clôture de la convention au 30 juin 2005
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président à signer cet avenant.

↳ R 4.3 : Création d'un « ticket-congrès » GINKO gratuit dans le cadre du « Forum du Développement durable » du 28 juin 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- l'impression d'une contremarque A/R accompagnant l'invitation du forum du « Développement durable » du 28 juin 2005
- la mise en œuvre du service selon les modalités ci-dessus
- la prise en charge technique de ces prestations par la CAGB

↳ R 4.4 : Marché négocié à la fourniture d'autobus urbains neufs – Autorisation de signature du marché
Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché.

↳ R 4.5 : Marché de services relatif à la réalisation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération bisontine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché avec le bureau TRANSITEC pour un montant de 160 287,92 € TTC.

Commission n°8 : politique de la ville

↳ R 8.1 : Mise à disposition et aménagement d'une aire d'accueil provisoire des gens du voyage, chemin de halage de Casamène à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'aménagement des terrains de Casamène en aire provisoire durant la période de fermeture pour travaux de l'aire d'accueil de la Malcombe
- autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des terrains avec la Ville de Besançon
- fixe le montant des droits forfaitaires de stationnement sur la base de ceux pratiqués sur l'aire de la Malcombe, à 4,70 € par jour et par caravane d'habitation, comprenant les frais liés à la gestion du site, les consommations d'eau et d'électricité ainsi que la collecte des déchets
- autorise M. le Président à transposer sur l'aire de Casamène le règlement intérieur définissant les conditions d'occupation du site par les gens du voyage et à signer les conventions d'occupation du domaine public avec les occupants des emplacements

↳ R 8.2 : Gestion des aires des gens du voyage : règlement intérieur et conventions d'occupation temporaire du domaine public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le règlement intérieur de l'aire de la Malcombe et autoriser M. le Président à le signer et à effectuer les procédures administratives et juridiques à l'encontre des contrevenants
- adopte le projet de convention d'occupation du domaine public des places de stationnement de l'aire de la Malcombe et autoriser M. le Président à le signer
- adopte le projet d'attestation de stationnement et autoriser M. le Président à le signer

- adopte le projet de convention d'occupation du domaine public des places de stationnement de l'aire provisoire de Casamène et autoriser le Président à le signer
- adopte le projet de convention d'occupation du domaine public de l'aire de Thise et autoriser le Président à le signer

↳ R 8.3 : Participation de la C.A.G.B. à la création de terrains familiaux sous maîtrise d'ouvrage communale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le financement par la CAGB de terrains familiaux sous maîtrise d'ouvrage communale

↳ R 8.4 : Clause d'insertion dans les marchés publics de la C.A.G.B.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la possibilité de mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics de la C.A.G.B.
- les termes de la charte visant à favoriser l'insertion professionnelle dans la commande publique de l'agglomération bisontine

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Françoise GALLIOU - AUXON – DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY (à partir du rapport 4.4)- BESANÇON : Eric ALAUZET, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN (à partir du rapport 1.1.2), Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.5), Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Michel JOSSE, Lucille LAMY, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.5), Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU, Corinne TISSIER (à partir du point 4.1) - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO (à partir du point 1.1.5), Jean-Marie DELACHAUX - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) – DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - FRANOIS : Françoise GILLET, Claude PREIONI - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT – MARCHAUX : Bernard BECOULET– MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET – NANCRAI : Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport 1.1.4), Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Bernard BOURDAIS, Raymonde BOURLON - PELOUSEY : Jacques TERVEL - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.5) - RANCENAY : Michel LETHIER – ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Annick BILY (suppléante de Bernard GUYON) - SERRE-LES-SAPINS : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU – TALLENAY : Jean-Yves PRALON – THISE : Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.5) - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Etaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUXON – DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - BESANÇON : Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Frédérique MOZER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Karine SCHULLER, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL – FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - GENNES : Gabriel JANNIN - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU– OSSELLE : Jacques MENIGOZ - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Christelle PETITJEAN - THISE : Jacques SIFFERLIN - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD – VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Annie Menétrier

Procurations de vote :

Mandants : R. Chavin-Simonot (à partir du rapport 1.1.2), J-J Demonet, M-M Dufay, D. Gendraud, A. Ghezali, P. Guinchard-Kunstler, S. Jeannin, L. Laborie, M. Loyat, S. Maire, J. Panier, J-P Renoud-Grappin, J. Schirrer, J-P Fostel, J. Thiebaut, A. Baverel, J-P Dillschneider, D. Paris, P. Duchezau, J-P Martin (jusqu'au rapport 1.1.3), C. Barthod-Malat

Mandataires : A. Menetrier (à partir du rapport 1.1.2), L. Lamy, D. Baud, B. Cypriani, B. Falcinella, J-L Fousseret, M. Roignot, J. Rosselot, J-C Roy, E. Alauzet, Y-M Dahoui, P. Bonnet, Y. Tardieu, R. Reylé, J. Canal, Y. Guyen, A. Bily, C. Préioni, M. Cottiny, D. Rolet (jusqu'au rapport 1.1.3), R. Stépourjine